

- COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 23 AVRIL 2021

Monsieur le Maire nomme une secrétaire de séance : Madame Isabelle DE MAURAIGE.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, Isabelle DE MAURAIGE, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, ~~Virginie STEPHAN~~, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Néant

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION D2021/15 – Agents communaux Action sociale obligatoire 2021

Colette ROSTAN explique le caractère obligatoire de cette démarche.
Précédemment chaque agent recevait 60€ de chèque Cadhoc par an.
Il est proposé de maintenir ce dispositif.

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION 2021/16– Aire de jeux Rue des Grands Clos Achat d'un tourniquet

Monsieur le Maire précise qu'un devis a été transmis aux conseillers, celui de la société IMAJ. Ils proposent un tourniquet sécurisé à installer sur un sol stable pour un montant fourniture et pose de 2060€ HT.

Guillaume STEVENS ajoute qu'il a reçu un devis juste avant le conseil, en effet la société HUSSON propose un tourniquet différent de celui d'IMAJ pour un montant fourniture et pose de 2602.40€ HT.

Il propose de privilégier le devis d'IMAJ car le tourniquet proposé a un bon rapport qualité/prix, il semble plus solide et plus sécurisé.

Vote Pour : 12 Contre : 2 Abstention : /

Monsieur le Maire précise qu'il faut respecter un espace de 25m tout autour (23.7m2 précisément). Les horaires de fréquentation seront également réglementés : 9h 19h.
Il conviendra de signaler si ces horaires n'étaient pas respectés.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**Syndicat de démoustication : avis de la commune sur la demande de retrait du syndicat
de la commune de Fagnières**

Serge Leroy rappelle les faits :

Suite à la délibération du conseil syndical concernant la demande de retrait de Fagnières, il faut prendre une délibération sur cet avis : pour ou contre le retrait de cet avis.

Ce retrait implique une augmentation de 408€ sur la cotisation annuelle pour Saint-Gibrien.

Cette délibération doit être prise avant le 30 juin 2021.

Fagnières souhaite installer des niches de batraciens et de chauves-souris plutôt que d'épandre un produit de démoustication.

Le syndicat a récemment informé la commune que sa délibération ayant des irrégularités identifiées, il doit redélibérer. Il demande donc d'attendre cette nouvelle délibération pour que les communes délibèrent à leur tour.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté à une autre réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION D2021/17 – Impasse des Forsythias
Transfert d'office dans le domaine public suite à l'enquête publique**

M. le Maire reprend le contexte de ce dossier.

L'enquête publique vient d'avoir lieu, aucune remarque n'a été faite au commissaire enquêteur qui vient de transmettre son rapport avec un avis favorable.

Il est donc proposé aux conseillers présents de valider ce transfert d'office de l'Impasse des Forsythias dans le domaine public.

Le nécessaire sera fait pour finaliser toute la procédure.

Vote Pour : 13 Contre : / Abstention : /

Un conseiller ne prend pas part au vote car il habite la Rue en question.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION D2021/18 – Subvention aux associations 2021 :
Demande de l'Association Loisirs et Culture**

L'association demande 1500€ cette année, contre 2500€ les autres années. Colette ROSTAN précise que le dossier a été étudié en commission finances qui a eu lieu en début de semaine afin d'étudier les demandes.

Au vu du dossier présenté, monsieur le Maire propose de répondre favorablement à leur demande.

Vote Pour : 13 Contre : / Abstention : /

Une conseillère ne prend pas part au vote car elle est trésorière-adjointe de l'association

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**Subvention aux associations 2021 :
Demande du FC Saint-Gibrien-Matougues**

Suite à la commission finances, Colette ROSTAN précise que les documents fournis par l'association ne sont pas complets. Monsieur le Maire propose que le Président de l'association, Nicolas Rueff, vienne assister à un conseil municipal motiver sa demande de subvention de 1000€.

Il propose que cette délibération soit prise ultérieurement car le dossier manque d'éléments précisant les motifs et les projets liés à la demande que l'association devra fournir.

Malgré le fait que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, tout le monde s'accorde pour que cette délibération soit ajournée. Elle fera l'objet d'une délibération réelle lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/19 – Taxes foncières sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

La commune ayant peu de ressources autres que la fiscalité et les dotations de l'Etat, il serait préférable de ne pas se défaire d'une potentielle recette fiscale. Mais il n'est plus possible de supprimer totalement cette exonération, elle peut être de 40 à 90% de la base fiscale.

Monsieur le Maire propose donc de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vote Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

**DELIBERATION D2021/20 – Décorations de Noël
Reprise du concours des maisons décorées**

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents la mise en place d'un concours des décorations et illuminations de Noël, gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

Il est précisé par plusieurs conseillers que ce concours existait il y a quelques années et avait été stoppé car les gagnants étaient souvent les mêmes maisons, cela n'était plus encourageant pour les autres.

Considérant que les illuminations sont maintenant faites de leds qui sont plus économiques, les conseillers décident de renouveler ce concours dans la commune dès cette année.

Le règlement et les modalités de ce concours seront précisés en commission loisirs, fêtes et cérémonies.

Vote Pour : 13 Contre : / Abstention : 1

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux informations diverses.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suivi des chantiers en cours.
Barrage : travaux d'aménagement
- Zone d'activités sportives vers le terrain de football : présentation par Fabienne LOZANO / projet d'équipements sportifs.
Rudy VARGA et Fabienne LOZANO se sont rendus sur place pour faire émerger des idées d'aménagements sportifs.
Idées évoquées : terrain de BMX, VTT / installation d'agrès en bois style parcours sportif / square pour ceux qui ne font pas de sport / installation d'un parcours de marche détente, de tables, de bancs à l'intérieur de la zone boisée humide (inondable l'hiver) => Projet Sport et Nature
Gros travail de nettoyage du bois à envisager.
Subventions envisagées (région, Jeunesse et Sports, Chalons Agglo)
Projet global à envisager sur plusieurs années.
- Travaux pont aux vaches : début 26/04/2021. Les barrières ont été reçues.
- Courses poursuite sur le boulevard périphérique : appeler le 17 en cas de constat de ce genre d'agissement.
- Collecte pendule en cours : si le montant pour la réparation totale n'est pas atteint, le complément sera pris sur le budget de la commune. La pendule sera installée courant juin.
- Lotissement Impasse des Tilleuls : au 11 mai 2 terrains seront vendus et 3 seront en promesse de vente.
- Virades de l'espoir : projet en cours.
- Terrain de tennis : une réunion a été faite avec Jérémy ROUX, l'actuel trésorier du tennis club. Discussion sur l'état du terrain, son nettoyage fait par la commune, peu de fréquentation actuellement, peu d'adhérents. Le tennis club souhaite redémarrer l'activité.
- Cérémonie du 8 mai : 11h – public limité dû au contexte sanitaire.
- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : il va falloir définir les créneaux de tenue du bureau de vote.
- Bilan après 1 an de mandat : il conviendra de recevoir librement les habitants de Saint-Gibrien à des dates choisies afin d'échanger. Pilote = maire + représentants de chaque commission.
- Registre de doléances à mettre en place.
- Continuité cyclable en cours par la CAC.
- Prochain conseil municipal le 28 mai 2021 à 18h30.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et clôture la séance à 20h55.